

2014-UNAT-483, Mashhour

Décisions du TANU ou du TCNU

UNAT a considéré l'appel du Secrétaire général. Unat a jugé que UNDT avait commis une erreur en concluant que ST / AI / 2002/3 s'appliquait à l'UNICEF, car le manuel du manuel de l'UNICEF établit la procédure qu'un membre du personnel doit suivre s'il souhaite réfuter le contenu de son rapport de performance. Unat a noté que le principe articulé dans Villamoran c. Secrétaire général des Nations Unies (2011-UNAT-160), qui soutient que les émissions administratives ont une plus grande autorité légale sur des manuels tels que le manuel de l'UNICEF, uniquement lorsqu'il existe un conflit entre les directives et les manuels et une émission administrative correctement promulguée, n'étaient pas applicables dans cette affaire. Unat a également jugé que UNDT avait commis une erreur en concluant que les droits de Mme Mashhour à une réfutation, comme indiqué dans ST / AI / 2002/3, étaient indûment restreints par l'UNICEF. Unat a noté que, comme Mme Mashhour a choisi de ne pas déposer de plainte officielle de harcèlement et / ou d'abus d'autorité, la conduite de l'administration était légale, rationnelle et correcte. Unat a jugé que la procédure dans les manuels de l'UNICEF n'avait pas violé la procédure régulière du droit de Mme Mashhour à la réfutation. Unat a également jugé que UNDT avait commis une erreur en concluant que le panel ad hoc n'a pas correctement traité de la revendication de discrimination de Mme Mashhour, notant que le panel ad hoc a correctement enquêté sur les allégations conformément à leur compréhension de la discrimination. Unat a jugé que UNDT avait commis une erreur en concluant que Mme Mashhour a été victime de harcèlement sur le lieu de travail, car la conclusion de UNDT n'était pas étayée par la preuve et que le directeur exécutif adjoint de l'UNICEF a correctement exercé son pouvoir discrétionnaire d'accepter les recommandations du panel ad hoc. UNAT a confirmé l'appel et annulé le jugement de l'UNT, notamment en annulant l'ordonnance pour effacer Mme Mashhour 2008 par et 2009 selon son dossier personnel.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Mme Mashhour a affirmé que son rapport d'évaluation des performances de 2008 (PER) et la procédure de réfutation avaient violé son droit à une procédure régulière et ont demandé qu'elle soit supprimée de son dossier personnel. Elle a également soumis une réfutation officielle de son 2009 PER, faisant référence aux questions de harcèlement et d'abus d'autorité. UNDT a constaté que Mme Mashhour s'est vu refuser une procédure régulière lorsqu'elle a cherché à réfuter son 2008 par et 2009 par. UNDT a également constaté que le processus de réfutation était «défectueux», notant que le panel ad-hoc, créé pour examiner les déclarations de réfutation de l'évaluation des performances de Mme Mashhour, du Child Proteford Officer / 2009/45, n'a pas résolu la question de la discrimination. UNDT a constaté que Mme Mashhour avait été soumise à un environnement de travail «hostile et harcelant» et à une gestion «pauvre et répréhensible» de la part de son premier officier de déclaration. UNDT a ordonné au Secrétaire général de payer à Mme Mashhour Material et des dommages moraux et d'étouffer son PERS 2008 et 2009 à partir de ses dossiers de personnel.

Principe(s) Juridique(s)

Les émissions administratives ont une plus grande autorité légale sur les manuels tels que le manuel de l'UNICEF, uniquement lorsqu'il existe un conflit entre les directives et les manuels et une émission administrative correctement promulguée. Ni undt ni unat n'ont le pouvoir de modifier un règlement ou une règle de l'organisation qu'il trouve restrictive, bien qu'il puisse commenter. C'est dans la compétence de l'UNDT pour examiner les allégations de harcèlement, mais ne pas se lancer dans une enquête de novo sur une plainte de harcèlement.

Résultat

Appel accordé

Applicants/Appellants

Mashhour

Entité

FNUE

Numéros d'Affaires

2014-557

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Mai 2015

President Judge

Juge Adinyira

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Enquête (voir catégorie : Enquête)

Enquêtes

Gestion de la performance

Réfutation

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2002/3

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2009/4

TANU Statut du Tribunal

- Article 2

Jugements Connexes

UNDT/2013/133

2011-UNAT-123

2010-UNAT-033

UNDT/2013/063

2013-UNAT-385

2011-UNAT-160

UNDT/2011/126